
Don du produit d'une représentation par le directeur du théâtre de la République à Rouen, pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du produit d'une représentation par le directeur du théâtre de la République à Rouen, pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 331-332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15621_t1_0331_0000_8

Fichier pdf généré le 14/01/2020

tramer la perte des patriotes; se montrent plus radieux, plus menaçants aujourd'hui que la patrie vient d'être, encore une fois, sauvée par la Convention nationale, Quoy: les hommes de 89 n'auraient échappé à cinq années de périls, que pour se voir en butte aux horreurs de la guerre civile, au moment où la liberté triomphante encore une fois par la mort du nouveau tyran, leur promettoit de jouir paisiblement du fruit de leurs travail pénible et soutenu.

Les propos injurieux et menaçant que se permettent contre les patriotes les parents et amis des détenus, les sarcasmes qu'employent ces derniers dans les pétitions dans lesquelles ils invoquent l'exécution de la loi du 18 thermidor, sont la preuve des sentiments de haine et de vengeance qu'ils respirent. Les patriotes qui ont su braver jusqu'ici tous les dangers qu'a entraîné la révolution, qui ont terrassé le fédéralisme, qui regrettent de n'avoir pu se joindre à vous pour détruire le tyran Robespierre, savent les mépriser et braver leur colère liberticide; mais le comité de surveillance n'a pas cru devoir vous laisser ignorer le péril auquel sont exposées la tranquillité publique et la liberté dans ces contrées du midi, si les prisons sont ouvertes à des vils conspirateurs à des ennemis prononcés de la liberté et de l'égalité, il a arrêté dans sa sagesse de vous en instruire afin que vous avisiez aux moyens les plus prompts d'y remédier. En attendant, les membres du comité faisant partie des patriotes agitateurs, sauront se rendre dignes de vous: profitant de l'exemple que vous leur avez donné dans les journées à jamais mémorables des 9 et 10 thermidor, ils sauront sans émotion et avec ce mâle courage qui caractérise l'homme libre, attendre la suite des événements.

Vive la République une et indivisible.

ROM, président, ANDRÉ, secrétaire et cinq autres signatures.

3

Les canonnières de la section de Popincourt [Paris] envoient à la Convention nationale la somme de 150 L, formant une journée de leur paie, qu'ils offrent pour secourir les malheureuses victimes de l'événement de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

[Adresse des canonnières de la section de Popincourt, du 21 fructidor an II] (32)

Citoyens Représentants,

Les canonnières de la section de Popincourt pénétrés de la plus vive douleur en apprenant le malheureux événement de la poudrerie de Grenelle ne peuvent venir au secours de leurs frères malheureux ni partager leurs maux. Ils viennent dans le sein de la Convention natio-

nale pleurer les malheureuses victimes de l'explosion, et pour soulager les pauvres blessés, ils vous apportent pour les secourir une journée de leur paie, faible secours à la vérité, mais digne de votre hommage, étant donné par des républicains sans-culottes.

Salut et fraternité.

HENO, capitaine et trois autres signatures.

4

Le citoyen François Devergille, marchand, rue de Charonne, faubourg Antoine, envoie à la Convention la somme de 50 L pour remplir l'engagement qu'il a pris le 6 août 1791, de fournir tous les ans cette somme pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (33).

[Le citoyen Devergille à la Convention nationale, s.d.] (34)

Aux Représentants du peuple français,

Citoyens,

Le 6 août 1791 j'ai fait la promesse de contribuer tous les ans d'une somme de 50 L pour les frais de la guerre. Je me suis acquitté les années suivantes de cette dette sacrée.

J'envoie la même somme aujourd'hui pour remplir le même devoir et vous prouver de nouveau mon attachement pour la république française une et indivisible.

Salut et fraternité.

LOUIS FRANÇOIS DEVERGILLE

5

Le citoyen Ribié, directeur du théâtre de la République à Rouen [département de la Seine-Inférieure], envoie à la Convention la somme de 633 L produit d'une représentation de ce théâtre, pour secourir les victimes du désastre de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable, et insertion au bulletin (35).

[Le citoyen Ribié au représentant Legendre, le 19 fructidor an II] (36)

Mon frère,

Affligé comme tous les bons français du malheur arrivé à la poudrière de Grenel, je m'empresse de venir au secours des blessés des veuves et des orphelins, en te priant de déposer sur l'autel de la patrie la somme de 633 L produit d'une représentation donnée le 17 du courant à cet effet au théâtre de la république

(33) P.-V., XLV, 133. Bull., 23 fruct. (suppl.).

(34) C 318, pl. 1 295, p. 1.

(35) P.-V., XLV, 133. Bull., 23 fruct. (suppl.); J. Fr., n° 713; M. U., XLIII, 348.

(36) C 318, pl. 1 295, p. 3-4. Bull., 21 fruct. (suppl.).

(31) P.-V., XLV, 132-133. J. Fr., n° 713; J. Mont., n° 131.

(32) C 318, pl. 1 295, p. 5.

établi à Rouen; brave républicain, en me rendant à mon état tu m'as aussi rendu à mes devoirs qui sont de servir la République et l'humanité jusqu'à mon dernier soupir.

Salut et fraternité.

RIBIE, *directeur du Théâtre de la république.*

Théâtre de la République à Rouen.

Pour les infortunés du désastre de la maison de Grenel à Paris.

L'Orphelin, La Belle fermière

95 premières	285	
141 secondes	211 10	497 5
1 1/2 secondes	15	
cassette	5	
34 troisièmes	25 10	136 5
141 parterres	105 15	
		633 10

Certifié conforme à la recette de ce jourd'hui dix sept fructidor l'an deux de la république une et indivisible.

BRARD, *caissier*

6

Le citoyen Vicar, peintre et dessinateur de la galerie de Florence, témoigne à la Convention sa douleur sur le même événement, et lui envoie, pour la même destination, la somme de 150 L.

Mention honorable et insertion au bulletin (37).

7

La société populaire de Bezancourt, district de Gournai, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a anéanti les nouveaux conspirateurs, l'invite à rester à son poste, et lui envoie 368 L, dont 117 L en numéraire, produit des offres patriotiques des citoyens de cette petite commune.

Mention honorable et insertion au bulletin (38).

8

Le juge-de-peace du canton de Beaumont, district de Sedan [département des Ardennes], fait passer à la Convention 29 L que donnent à la nation les dénonciateurs d'une citoyenne condamnée par jugement à en subir la confiscation à leur profit.

Mention honorable et insertion au bulletin (39).

(37) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(38) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(39) P.-V., XLV, 133.

Le juge-de-peace du canton de Beaumont adresse à la Convention un exemplaire du jugement rendu contre Jeanne Legrand, veuve Greterée, réfractaire à la loi du *maximum*, et 28 L 17 s 6 d, faisant moitié du prix de la confiscation au profit des dénonciateurs qui en font don pour les frais de la guerre (40).

9

La société populaire et la commune des Martres, chef lieu de canton, district de Clermont, département des Ardennes [sic], félicitent la Convention sur la punition des derniers conspirateurs et sur ses travaux. A leurs adresses étoit jointe la somme de 1 400 L, dont on ignore le donateur.

Mention honorable et insertion au bulletin (41).

[*La société populaire du canton de Martres, département du Puy-de-Dôme, à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Citoyens Représentants,

La France est donc sauvée, la liberté n'est plus en péril grâce à vos soins et à votre énergie, les tyrans ne sont plus. Vive la Convention, Vive la République.

Des monstres sous le masque de la vertu, et le manteau du plus pur patriotisme, cachèrent longtemps la plus profonde scélératesse. Ils ont osé s'attaquer au peuple, au souverain, et le souverain les a foudroyés... ainsi périront les tyrans et les traîtres qui seront jamais tentés d'imiter leur exemple.

Un de ces lâches mais sanguinaires conspirateurs a pris naissance dans ce département, notre canton fut le berceau de l'infâme Couthon, trompé par une feinte aménité, et les apparences séduisantes de la vertu, nous avons réchauffé ce serpent dans notre sein; que n'avons nous eu le bonheur de le reconnaître et de l'écraser aussitôt.

Il vouloit régner sur les montagnes d'Auvergne; eh quoi ! pourvoit-il ignorer que ces montagnes renferment des volcans, qui par une éruption subite engloutiroient le téméraire qui avec des intentions coupables oseroit entreprendre de gravir leur cime.

Couthon marchant dans le sentier de la vertu, reçu souvent les témoignages de notre reconnaissance; mais Couthon se trainant dans les voyes obliques du crime, a été tout à coup couvert d'opprobres, de mépris, et foulé sous le poids de notre indignation, son nom est ici en horreur, et sa mémoire est vouée à l'exécration publique.

Tel est représentants, le caractère de la société de Martres, qui constamment attachée aux vrais principes, elle ne s'engouera jamais

(40) *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(41) P.-V., XLV, 134.

(42) C 320, pl. 1 317, p. 8.